Document generated on 07/19/2025 2:14 p.m.

Revue d'histoire de l'Amérique française

Revue d'histoire de l'Amérique française

# Le traité de 1783 laisse le Canada à l'Angleterre

Marcel Trudel

Volume 3, Number 2, septembre 1949

URI: https://id.erudit.org/iderudit/801549ar
DOI: https://doi.org/10.7202/801549ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)
1492-1383 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Trudel, M. (1949). Le traité de 1783 laisse le Canada à l'Angleterre. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *3*(2), 179–199. https://doi.org/10.7202/801549ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1949

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

# LE TRAITE DE 1783 LAISSE LE CANADA À L'ANGLETERRE*

Les articles préliminaires, signés le 30 novembre 1782, n'avaient pas été faciles à préparer. On peut dire, sans exagérer, que pendant que les alliés coopéraient avec succès en Amérique contre l'ennemi commun, ils se livraient entre eux, sur le terrain politique, une lutte serrée et sans merci: la France ne voulait rien pour elle à la signature du traité; pour les États-Unis elle ne voulait tout juste que ce qu'ils avaient lors de la déclaration de leur indépendance; quant aux États-Unis, ils voulaient, tout en jouissant de l'indépendance, conserver les mêmes privilèges qu'ils possédaient lorsqu'ils étaient rattachés à la métropole anglaise; la France voulait en Amérique un État indépen-

---

* Extrait d'un volume sous presse, intitulé *Louis XVI, le Congrès américain et le Canada, 1774–1789.*

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---|---|
| DHPF | Doniol, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique.* 5 vol. qui sont moins une histoire qu'une édition de documents. |
| *Doc. const. du C.* | *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada,* 1759—1791. 2 vol. édités par Adam Shortt et Arthur G. Doughty. Deuxième édition. |
| JCC | *Journals of the Continental Congress.* 31 vol. édités par W.C. Ford. |
| LMCC | *Letters of members of the Continental Congress.* 8 vol. édités par E.C. Burnett. |
| RDC | *Revolutionary diplomatic correspondence of the United States.* 6 vol. édités par F. Wharton. |
| SJCC | *Secret journals of the Continental Congress.* 4 vol. |
| Vergennes-Gérard, | *Dépêches. Despatches and instructions of Conrad-Alexandre Gérard.* Édition critique du texte original français de la correspondance Vergennes-Gérard, par l'Institut français de Washington (seuls les titres et les notes sont en anglais). |

dant qui enrichît le royaume de Louis XVI grâce à ce même commerce qui avait enrichi le royaume de George III, mais qui en même temps ne fût un rival ni pour elle-même ni pour l'Espagne; les États-Unis voulaient devenir la puissance que leur laissait entrevoir leur développement prodigieux, en commerçant avec la France ou avec l'Angleterre, selon que les conditions seraient plus avantageuses avec celle-ci ou avec celle-là. Les préliminaires de la paix allaient montrer les divisions profondes qui séparaient les États-Unis et la France.

Les États-Unis qui, dans les débuts de la guerre, s'étaient fait représenter par Benjamin Franklin, Silas Deane, Arthur Lee et John Adams, commissaires qui ne s'entendaient guère entre eux et s'accusaient réciproquement de trahir les intérêts du Congrès, les États-Unis avaient maintenant comme ministres plénipotentiaires Benjamin Franklin, John Adams, John Jay et Henry Laurens[1]. Franklin qu'on accusait à tort de se montrer obséquieux envers le gouvernement de Louis XVI, tendait singulièrement à favoriser la politique de Vergennes[2]; John Adams restait toujours le défenseur le plus austère des intérêts du Congrès; John Jay avait des préférences marquées pour l'Angleterre[3]; quant à Henry Laurens, le rôle qu'il a joué dans les discussions préliminaires de la paix est plutôt négligeable. De ces quatre ministres plénipotentiaires, John Adams était certainement le plus fortement opposé à la France. Et cela remontait surtout à la mission fort délicate dont le Congrès l'avait chargé, à l'automne de 1779: Adams devait au cas où la Grande-Bretagne désirerait conclure la paix, lui offrir un traité de commerce[4]. Or le commerce américain était précisément le gros enjeu: l'Angleterre s'entêtait à poursuivre la guerre, persuadée que le commerce américain était irrémédiable-

---

1. C'est le 15 juin 1781 que le Congrès manda ses instructions à ceux qu'il avait désignés ministres plénipotentiaires pour traiter de paix: Adams, Franklin, Jay, Laurens et Jefferson; ce dernier sera remplacé presque aussitôt par Arthur Lee, qui dans la suite sera envoyé en Espagne. (Pour instructions, voir RDC, IV: 504–505).

2. Bancroft-Circourt, *Doc. hist.*, 286: lettre de la Luzerne à Vergennes, le 8 juin 1782.

3. Jay avait en horreur la domination britannique, mais fils de huguenots réfugiés en Angleterre, il lui voulait du bien (*Writings*, I: 180). On sait d'ailleurs qu'après la Révolution sa politique fut ouvertement pro-britannique.

4. RDC, III: 387: lettre du président du Congrès à John Adams, le 20 octobre 1779; *Correspondence between John Adams and Mercy Warren*: 377—381, lettre de John Adams, le 30 juillet 1807.

ment cédé à la France par suite de l'alliance [5], et la France ne soutenait en somme les États-Unis que pour acquérir et conserver leur commerce [6]. Aussi, lorsque John Adams, le 17 juillet 1780, annonça à Vergennes qu'il avait reçu la mission de proposer un traité de commerce à l'Angleterre, Vergennes lui répondit que le temps n'était pas venu de faire connaître cette mission et il lui intima, au nom du roi, d'attendre que le Congrès ait pris connaissance des objections de la France [7]. Vergennes fit connaître ses objections au Congrès [8] et celui-ci, le 12 juillet 1781, annulait la commission de John Adams [9]. On comprend ensuite la colère de ce dernier [10] et son opposition constante à la politique de Vergennes, dont il alla jusqu'à écrire: "Je dois l'affirmer de la façon la plus solennelle: je suis convaincu que la politique française a enrayé le progrès de notre cause en Europe, plus que la politique britannique". [11] Parole et opposition excessives, car la France, après avoir envoyé des millions en Amérique, une armée entière et deux flottes, avait tout de même le droit d'espérer quelque chose en retour.

Mais des problèmes beaucoup plus graves que l'affaire Adams-Vergennes allaient opposer la France et les ministres plénipotentiaires

---

5. Franklin, *Writings*, VIII: 360, lettre de David Hartley à Franklin, le 25 juillet 1780. On rapportera même que si l'Angleterre avait connu cette mission, elle aurait cessé la guerre. John Adams, *Works*, III: 335—359, *diary*, January 11, 1783.

6. C'est ainsi qu'au Congrès on expliquait l'intervention de la France. JCC, XXIII: 871, *notes of debates*, December 24, 1782.

7. Adams, *Works*, VII: 263; RDC, III: 882—883, lettre de Vergennes à Adams, le 25 juillet 1780.

8. Vergennes fit remarquer qu'on ne pouvait travailler à un traité de commerce avant de conclure la paix, que l'Angleterre se moquerait de la démarche d'Adams, que l'Europe croirait que les États-Unis n'étaient pas fidèles à leur engagement, que John Adams ayant reçu la triple mission de négocier la paix, de conclure un traité de commerce avec l'Angleterre et de représenter son pays à Londres, ces deux dernières missions ne pouvaient absolument pas précéder la première. RDC, IV: 3—6, Observations on Mr. John Adam's letter; Adams, *Works*, VII: 236—240.

9. RDC, IV: 562.

10. Se rappelant cette rebuffade, John Adams écrit dans son journal, le 18 février 1783: "I have been injured, and my country has joined in the injury; it has basely prostituted its own honor by sacrificing mine. But the sacrifice of me was not so servile and intolerable as putting us all under guardianship. Congress surrendered their own sovereignty into the hands of a French minister. Blush ! Blush ! ye guilty records ! blush ! and perish !.. How can such a stain be washed out? Can we cast a veil over it and forget it?", *Works*, III: 359.

11. *Warren-Adams letters*, II: 193, lettre d'Adams, le 20 mars 1783.

du Congrès: l'indemnisation des loyalistes, le paiement des dettes américaines à l'Angleterre, le partage des pêcheries, la possession du Canada et les frontières des États-Unis.

L'indemnisation des loyalistes était un problème aigu. Depuis le commencement de la révolution, les Américains s'étaient montrés excessivement durs envers tous ceux qui voulaient rester fidèles à la Couronne britannique, sans toujours distinguer ceux qui voulaient observer une juste neutralité et ceux qui travaillaient en faveur des Britanniques. Tout loyaliste (on disait *tory*) était un traître, on le dépossédait de ses biens, on l'envoyait en exil, réduit à la plus extrême pauvreté. On a aujourd'hui facilement oublié tout ce passé de violence et de haine; ce passé est si loin! mais à lire les récits et les lettres de la révolution, on comprend que les Américains se soient indignés à la nouvelle que l'Angleterre exigeait des indemnités pour les loyalistes et surtout que la France appuyait l'Angleterre sur ce point: Vergennes se fondait sur le droit des gens et sur l'humanité[12]. Les ministres plénipotentiaires s'opposèrent vigoureusement à cette condition de la paix[13] et le problème était compliqué du fait que les confiscations avaient été faites en conformité avec les lois particulières de chacun des États et que le Congrès général n'avait aucunement le pouvoir de contraindre ces États à modifier leurs lois[14]. On finit par adopter une attitude mitoyenne: les Américains cesseraient toute persécution contre les loyalistes et ceux-ci auraient la permission de demeurer

12. Vergennes écrit là-dessus: "Les commissaires américains d'après leurs instructions sans doute, paraissent résolus à ne rien entendre et à ne se prêter à aucune facilité à cet égard. Mais les Anglais peuvent-ils décemment et voudront-ils abandonner au mépris et à la misère des gens qui se sont sacrifiés par attachement pour eux? C'est un usage généralement reçu par toutes les nations policées que de stipuler dans les traités de paix amnistie et restitution des biens confisqués pour ceux des sujets qui se sont séparés de leur patrie et ont suivi la cause de la puissance qui lui faisait la guerre... Il est donc bien essentiel, si on veut la paix, de chercher et de trouver des expédients qui aplanissent cette difficulté. Les commissaires des États-Unis qui se trouvent ici, ne semblent pas fort empressés d'y travailler. La continuation de la guerre ne les effraie pas." DHPF, V: 178, lettre de Vergennes à la Luzerne, le 23 novembre 1782.

13. John Adams soutint que c'était au Parlement anglais à indemniser ses partisans RDC, VI: 7, Journal of peace negociation. — Franklin et ses collègues rappelèrent les brigandages accomplis par les Britanniques sur le territoire américain, RDC, VI: 80, lettre de Franklin à Oswald, le 26 novembre 1782; 87: *Journal*, November 29, 1782.

14. RDC, V: 811, lettre de B. Franklin à R.R. Livingston, le 14 octobre 1782; VI: 6, *Journal*, November 15, 1782.

aux États-Unis pendant les douze mois qui suivraient la signature du traité afin d'essayer d'y recouvrer leurs biens[15].

Le paiement des dettes américaines à l'Angleterre fut un autre problème épineux: les Britanniques s'opposaient à la paix de crainte de voir perdue toute chance de recouvrer les sommes qui leur étaient dues en Amérique, mais encore là le recouvrement des dettes dépendait des lois particulières des États et le Congrès général ne pouvait rien pour contraindre l'un ou l'autre de ces États à modifier ses lois; les Commissaires, à la fin, s'engagèrent au nom du Congrès à faire pression sur les Congrès provinciaux pour faciliter le recouvrement des dettes[16]. Ce problème qui suscita moins de discussion que les autres, allait cependant, après le traité, menacer sérieusement la paix entre l'Angleterre et les États-Unis[17].

On débattait beaucoup plus longuement et avec beaucoup plus d'animosité la question du partage des pêcheries. La participation aux pêcheries du golfe avait déjà fait l'objet de plusieurs guerres. En 1763, l'Angleterre avait éliminé une très ancienne concurrente, l'Espagne[18]; elle avait réduit la part de la France à peu de choses[19], de sorte que l'Angleterre se trouvait à exploiter la plus grande partie des pêcheries de concert avec ses colonies américaines. L'indépendance des États-Unis soulevait un problème nouveau: les Américains continueraient-ils de jouir des pêcheries du golfe? L'intervention de la France en posait un autre: la France allait-elle se partager les pêcheries avec les Américains en excluant les Britanniques? Et si l'Angleterre voulait garder ses pêcheries pour elle seule, faudrait-il continuer la guerre?

En se déclarant indépendantes, les colonies américaines proposèrent en effet à la France en 1776 de partager avec elle seule toutes les pêcheries du golfe[20], mais la France, dans le traité d'alliance, se

---

15. RDC, VI: 289, *Conciliatory propositions*, March 1783; *Doc. const. du Canada*, 472: Traité de Paris, 1783 (art. 5).

16. RDC, V: 845, *Adam's Journal of peace negociations;* V: 856, lettre de John Adams à R.R. Livingston, le 6 novembre 1782; *Doc. const. du Canada*, 472—473, Traité de Paris, 1783 (art. 4 et 5).

17. Voir plus loin, chapitre VII.

18. *Doc. const. du C.*, 91, Traité de Paris, 1763 (art. 18).

19. *Ibid.*, 86—87, Traité de Paris, 1763 (art. 5 et 6).

20. JCC, VI: 1055—1056; SJCC, II: 39, instructions du Congrès, le 30 décembre 1776.

contenta de se faire garantir la part qu'elle possédait déjà[21], sans s'engager aucunement à poursuivre la guerre pour assurer aux États-Unis leurs droits aux pêcheries. Or, pour la Nouvelle-Angleterre, les pêcheries constituaient la source de ses revenus: les deux Adams se chargèrent de sauver l'économie des États du Nord, et comme les États du Sud refusaient de soutenir leurs revendications, il échappa même à Samuel Adams de parler de sécession[22]. Aux Adams qui soutenaient que les pêcheries faisaient partie intégrante de la souveraineté des États, Gérard répondait que l'Angleterre leur accorderait la jouissance des pêcheries tout au plus à titre d'anciens sujets, et que le roi de France pouvait rejeter la demande des pêcheries "comme étrangère à ses engagements"[23]. Vergennes allait plus loin: il déclarait que les pêcheries du golfe appartenaient exclusivement à l'Angleterre[24] et que les Américains en se rendant indépendants "se sont dépouillés volontairement de toutes les jouissances que cette communauté leur avait procurées, tout comme ils ont dépouillé l'Angleterre de tous les avantages que lui procurait leur union avec elle"; il refusait de reconnaître aux États-Unis "aucun droit actuel aux pêcheries"[25]. Barbé-Marbois, sécrétaire de la Luzerne, proposa, dans une lettre chiffrée à Vergennes, d'exclure les Américains des pêcheries du golfe, lettre chiffrée qui finit par tomber entre les mains des Commissaires des États-Unis[26]. L'Espagne elle-même, au cours de l'été de 1782, proposa à la France d'exclure les Américains pour les empêcher "de s'enrichir,

21. *The Treaties of 1778*, 30; traité d'amitié et de commerce (art. 10).

22. Gérard écrit à Vergennes: "L'intérêt de la pêche, la pauvreté de la Nouvelle-Angleterre, sa prospérité avec ce secours, les liens confédéraux, le pathétique, la menace, tout fut prodigué et tout inutilement. Il échappa à M. Samuel Adams de dire qu'on voyait de plus en plus qu'il faudrait que les deux empires se séparassent, en parlant de ceux de l'Est et du Sud" (Vergennes-Gérard, *Dépêches*, 594: lettre chiffrée du 4 avril 1779).

23. *Ibid.*, 644: lettre chiffrée de Gérard à Vergennes, le 14 mai 1779.

24. "Si nous l'exerçons dans certaines parties, ajoutait Vergennes, ce n'est pas en vertu du droit commun, mais en vertu des traités qui nous en ont expressément réservé la faculté", Bancroft-Circourt, *Doc. hist.*, 276: lettre de Vergennes à la Luzerne le 25 septembre 1779.

25. *Ibid.*, 275—279, lettre citée.

26. Voir là-dessus John Adams, *Works*, I: 670—674; John Jay, *Writings*, II: 345—346, lettre à R.R. Livingston, le 18 septembre 1782. Barbé-Marbois avait pourtant déclaré à John Adams que les Américains avaient "un droit naturel, juridique et actuel aux pêcheries". Adams, *Works*, I: 672.

et peut-être même de s'agrandir aux dépens de l'Angleterre"[27]. John Adams réussit enfin à amener le Congrès général à réclamer officiellement les pêcheries, sans toutefois en faire un objet d'ultimatum[28]. Mais John Adams, parce que les pêcheries du golfe étaient pour la Nouvelle-Angleterre une question de vie ou de mort, entreprit, aux discussions préliminaires de la paix, de faire reconnaître aux États-Unis leur droit naturel de participer aux pêcheries, malgré la France qui persistait à affirmer que la pêche sur les côtes appartenait aux propriétaires de ces côtes, par conséquent à l'Angleterre[29]. Celle-ci était prête à reconnaître aux Américains un droit indirect, celui qui leur appartenait en temps qu'anciens sujets de la Grande-Bretagne; John Adams invoqua le droit naturel, le droit de conquête et le droit de possession[30] et déclara qu'il ne signerait pas la paix aussi longtemps que la Grande-Bretagne ne céderait pas[31]. Elle finit par céder[32], mais la politique française, assez maladroite en cette affaire,

---

27. Bancroft-Circourt, *Doc. hist.*, 37—38: Examen des motifs et des conditions du traité de paix, juin ou juillet 1782 (attribué au comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne auprès de Louis XVI).

28. SJCC, II: 227—228, 241—242; JCC, XIV: 959—960, les 14 août et 9 septembre 1779.

29. Bancroft-Circourt, *Doc. hist.*, 46: conférences de M. de Rayneval avec les ministres anglais.

30. "Messieurs, dit John Adams aux émissaires britanniques, y a-t-il ou peut-il y avoir un droit plus clair? Dans les traités antérieurs, dans celui d'Utrecht et dans celui de Paris, la France et l'Angleterre ont revendiqué le droit et ont employé le mot. Quand le Dieu Tout-Puissant fit les bancs de Terre-Neuve à trois cents lieues du peuple de l'Amérique et à six cents lieues de ceux de France et d'Angleterre, est-ce qu'il n'a pas donné au premier un droit aussi bon qu'à ces derniers? Si le Ciel dans la création a donné un droit, il est nôtre au moins autant que le vôtre. Si l'occupation, l'usage et la possession donnent un droit, nous l'avons aussi clairement que vous. Si la guerre, le sang et l'argent donne un droit, le nôtre est aussi bon que le vôtre. Nous avons été constamment occupés à combattre au Canada, au Cap-Breton et dans la Nouvelle-Écosse pour la défense de ces pêcheries et nous avons dépensé au-delà de toute proportion plus que vous; si alors le droit ne peut être nié, pourquoi ne serait-il pas reconnu et mis hors de toute discussion?" (RDC, VI: 86, *Adams' Journal of peace negociations*, November 29, 1782.) Si John Adams refusait d'accepter le droit indirect aux pêcheries, c'est qu'il ne voulait pas faire dépendre ces pêcheries de la bonne volonté de la Grande-Bretagne; celle-ci aurait pu dans la suite refuser de permettre plus longtemps aux Américains l'accès aux pêcheries du golfe.

31. R.H. Lee, *Life of Arthur Lee*, II: 290, lettre de William Gordon à Arthur Lee, le 2 avril 1783.

32. L'article 3 du traité de paix reconnaît le droit des Américains "sur le grand-banc et sur tous les autres bancs de Terre-Neuve, ainsi que dans le golfe Saint-Laurent" (*Doc. const. du C.*, 178). C'est à l'occasion de cette victoire qu'on répéta à John Adams ce compliment flatteur: "Monsieur, vous êtes le Washington de la négociation", RDC, V: 880; *Works*, III: 399, Journal, November 12, 1782.

avait sérieusement compromis les relations amicales entre la France et les États-Unis[33].

Il fut aussi question du Canada, mais les ministres plénipotentiaires du Congrès, dans leur offensive diplomatique, allaient connaître encore moins de succès que Lafayette et Washington dans leur offensive militaire. Au début de la guerre anglo-américaine, il avait, on s'en souvient, couru une rumeur qui voulait que le Canada fût remis à la France pour la persuader de rester neutre et en même temps pour effrayer les colonies américaines. Cette rumeur reparut avec plus de persistance lors des discussions préliminaires de la paix, en 1782. Franklin, qu'on ne peut certes pas accuser de gallophobie, écrit à John Adams: "Pendant que M. Hartley me proposait, avec l'approbation ou le consentement tacite de lord North, de traiter sans la France, le Ministre avait ici pour émissaire un M. Forth, ancien secrétaire de lord Stormont, qui faisait, au Cabinet de Versailles, des propositions pour traiter sans nous. J'ai lieu de croire qu'on offrait d'importants sacrifices, et entr'autres, la restitution du Canada à la France"[34]. D'après John Jay, un monsieur Pulteney[35] aurait rapporté à Richard Oswald, émissaire de Shelburne, qu'un Anglais de distinction aurait obtenu de Vergennes, au début de 1782, une entrevue secrète: Vergennes aurait offert de diviser l'Amérique avec la Grande-Bretagne et au cas où celle-ci consentirait au partage, les forces de France et de Grande-Bretagne auraient servi à soumettre l'Amérique à ses souverains respectifs; au moment de la séparation, le ministre dit qu'au cas où cette offre ne serait pas acceptée, il se réservait le droit de nier tout ce qui avait été dit là-dessus; l'offre, par la suite, fut refusée[36]. Jay

33. Vergennes se défendit comme il put: "Il y a une différence entre établir des principes et exprimer des vœux; nos vœux ont de tout temps été pour les Américains, mais nos principes ont condamné leurs prétentions... Mais notre opinion ne pouvait pas influer sur les négociations, puisque nous n'en connaissions point les détails et qu'elles ont été terminées de la manière la plus brusque, la plus inopinée, et je puis le dire, la plus extraordinaire." DHPF, V: 295, lettre de Vergennes à la Luzerne, le 21 juillet 1783.

34. RDC, V: 304; *Writings*, VIII: 428—429; *Oeuvres posthumes de B. Franklin* (éd. Janet Père, 1817), II: 157, lettre à Son Excellence John Adams, le 13 avril 1782.

35. Ce serait peut-être William Pulteney, membre du Parlement et grand avocat de la réconciliation anglo-américaine; c'était un ami intime de Franklin, RDC, I: 652.

36. John Jay, *Writings*, II: 360—361, diary, 21st October 1782. Pulteney affirmait avoir entendu raconter cette affaire de la bouche même de "l'Anglais de distinction".

rapporte aussi que cette offre de diviser l'Amérique aurait été faite par Necker à la Grande-Bretagne, en 1780[37]. Ces rumeurs sont si contraires à l'esprit du traité d'alliance franco-américaine qu'on ne peut leur donner que fort peu de crédit, bien que Franklin et Jay citent leurs sources d'information. John Adams lui-même écrivait qu'on ne devait pas écouter ces rumeurs[38]. La France et l'Amérique se défiaient l'une de l'autre et il est possible que Vergennes ait voulu prévoir le cas où les Américains auraient décidé de renoncer au traité d'alliance. Toutes ces rumeurs prouvent au moins une chose: le Canada restait toujours un enjeu politique important.

Quoi qu'il en soit, les États-Unis espéraient toujours recevoir le Canada, au traité, "ou des mains de la France et de l'Espagne comme une portion du fruit de leur succès, ou des mains de l'Angleterre comme le prix de sa résistance"[39]; le plan de confédération de 1781 réservait toujours au Canada sa place parmi les États-Unis[40], et John Adams, au début de 1782, continue d'affirmer qu'un traité de paix est impossible avec la Grande-Bretagne si elle garde le Canada[41] et que "s'il y a une disposition réelle à permettre au Canada d'accéder à l'association américaine... il ne pourrait pas y avoir de grandes difficultés à tout régler entre l'Angleterre et l'Amérique"[42].

Celui qui travailla le plus ardûment à obtenir le Canada à la signature du traité, fut sans contredit Benjamin Franklin. Au cours des multiples discussions qu'il eut avec Richard Oswald, Franklin insista maintes fois pour que l'Angleterre consentît à céder le Canada aux États-Unis, entre autres lors de l'entrevue du 19 avril: "Ce fut alors que je crus m'apercevoir que l'Angleterre désirait une réconciliation sincère avec l'Amérique... J'ajoutai qu'une paix pure et simple ne

37. *Ibid.*, III: 9-10, diary, 22 December 1782.

38. RDC, V: 849; *Works*, III: 303, Journal, November 5, 1782. En rapportant l'affaire Pulteney, Adams précise que la France devait recevoir en partage la Nouvelle-Angleterre: ces rumeurs étaient pour le moins fantastiques.

39. Vergennes-Gérard, *Dépêches*, 866: lettre de Gérard à Vergennes, le 5 septembre 1779 (lettre chiffrée)'

40. JCC, XX: 221, le 1 mars 1781.

41. Adams, *Works*, VII: 570, lettre de John Adams à Benjamin Franklin, le 16 avril 1782 (récit d'une entrevue avec un émissaire anglais).

42. *Ibid.*, 580, lettre du même au même, le 2 mai 1782 (l'édition porte par erreur 1781).

produirait pas la moitié des avantages d'un accommodement franc et véritable; que, pour y parvenir, ceux qui avaient été les agresseurs ou qui avaient eu les plus grands torts, devaient témoigner quelques regrets du passé, et se montrer disposés à réparer leurs propres injures; qu'il était certaines réparations que l'Amérique avait droit de demander, et qu'on lui accorderait; mais que l'effet en serait beaucoup plus grand, si elles paraissaient le gage volontaire d'un heureux retour. Je déclarai, en conséquence, que l'Angleterre devait bien offrir quelque indemnité aux malheureuses victimes de ses troupes légères, de ses auxiliaires indiens, qui portèrent de tous côtés la dévastation et les terribles opérations du scalp. Sans doute, on ne pouvait ni rendre la vie aux morts, ni dédommager leurs familles, mais on pouvait du moins rebâtir les villages et les maisons" [43]. C'est à ce moment que Franklin aborda la question du Canada; il parla "des occasions sans cesse renaissantes de querelles qui résulteraient de la possession du Canada par l'Angleterre", il insinua qu'elle forcerait les Américains à cultiver et à fortifier leur union avec la France [44]. Or Franklin, tout en parlant, jetait souvent les yeux sur un papier; Oswald demanda à voir ce papier, Franklin le lui montra "après quelque hésitation", c'était un memorandum sur lequel Franklin avait réuni un certain nombre d'idées concernant le Canada [45]. Ce memorandum explique longuement que si l'Angleterre veut une réconciliation plutôt qu'une paix, elle doit renoncer au Canada: "Les derniers débats du Gouvernement, et les brochures politiques, prouvent que la Grande-Bretagne désire se *réconcilier* avec les Américains. Ce mot enchante par sa douceur; il signifie beaucoup plus qu'une paix ordinaire, et rien n'est tant à désirer. Les Nations posent les armes, lorsque l'une et l'autre parties sont lasses de la guerre; mais si cependant celle des Puissances qui attaqua l'autre injustement, qui se permit envers elle des actes aussi désastreux qu'inutiles, en refuse la réparation, c'est en vain qu'on aura signé la paix; le ressentiment des injures subsistera, et il éclatera avec violence à la première occasion". "Je ne sais pas, ajoute Franklin, si les Américains

43. RDC, V: 541; *Oeuvres posthumes de B. Franklin*, II: 187, Journal, le 18 avril 1782.

44. RDC, V: 541; *Oeuvres posthumes*, II: 188; loc. cit.

45. Ces *Notes for conversation* sont reproduites dans RDC, V: 541, et traduites dans *Oeuvres posthumes*, II: 188—191.

insisteront sur une réparation; peut-être ils le devraient; mais ne vaudrait-il pas mieux que l'Angleterre l'offrît ? Rien ne serait plus propre à rapprocher les esprits... Si donc on proposait un moyen qui tendit à effacer le souvenir des injures, en même temps qu'il extirperait le germe de nouvelles méfiances, ce moyen très peu dispendieux, je le répète, aurait une extrême efficacité". Quel sera donc ce moyen "très-peu dispendieux" que propose Franklin ? "La Grande-Bretagne, écrit-il possède le Canada: le principal avantage qui en résulte pour elle, est le commerce des pelleteries. Le Gouvernement et la défense de cet établissement doivent lui coûter des sommes énormes. Il serait humiliant pour elle de le céder sur la demande des États-Unis: peut-être l'Amérique ne le demandera pas... Cependant l'offre volontaire de cette Province produirait, en général, le meilleur effet sur l'esprit du peuple; ce serait néanmoins sous la condition qu'en tout temps l'Angleterre jouirait, dans le Canada, d'un commerce entièrement libre, et dégagé de toute espèce de douanes. On vendrait les terrains inutiles jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour payer les maisons qui ont été brûlées par les troupes anglaises et par les Indiens, et en même temps pour indemniser les royalistes de la confiscation de leur fortune".

Oswald parut tout à fait convaincu et partit pour Londres en promettant à Franklin de faire tout son possible pour convaincre lord Shelburne et, "se défiant de sa mémoire", il apporta avec lui le memorandum de Franklin[46]. Oswald revint le 4 mai, pour annoncer que l'Angleterre "consentait à traiter d'une paix générale; que Paris était choisi comme centre des délibérations, et que les points de discussions les plus importants dont on devait s'occuper, étaient la reconnaissance, de la part de l'Angleterre, de l'Indépendance américaine, à condition qu'elle se trouverait replacée dans la position où l'avait laissée la paix de 1763"[47]. Le memorandum de Franklin sur le moyen de réconcilier Anglais et Américains avait fait quelque impression sur lord Shelburne[48]; Oswald affirma qu'il espérait bien que la question du Canada serait réglée à la satisfaction des États-Unis, mais qu'il valait mieux n'en faire "mention qu'à la fin du traité". "Il chercha

46. RDC, V: 542; *Oeuvres posthumes*, II: 191, le 18 avril 1782.

47. RDC, V: 548; *Oeuvres posthumes*, II: 210, le 4 mai 1782.

48. *Ibid.*

aussi, ajoute Franklin, à me faire entendre que l'Espagne pourrait bien apporter de grands obstacles au traité; mais qu'on saurait la mettre à la raison en cas qu'elle fût déraisonnable"[49].

L'Angleterre était vraiment décidée à faire la paix: Charles J. Fox, Secrétaire d'État, envoyait en France T. Greenville[50] pour le représenter aux discussions préliminaires, qui allaient bientôt commencer. Mais Oswald demeura quand même l'agent de liaison entre Franklin et lord Shelburne et, le 3 juin 1782, il revint trouver Franklin pour préparer les négociations: "Il avait aussi été d'avis, rapporte Franklin, qu'il fallait céder le Canada aux États-Unis, pour éviter les occasions de guerre à l'avenir; ce pays, ne pouvant, d'ailleurs, offrir le moindre avantage ou avoir quelque importance, si les États-Unis pouvaient y avoir un commerce libre. Le marquis de Rockingham et lord Shelburne, quoiqu'ils eussent répondu avec réserve, n'avaient pas paru très contraires à cette idée; mais M. Fox avait montré de l'étonnement. M. Oswald me dit pourtant qu'il n'était pas sans espoir de réussir"[51].

Dans les semaines qui suivirent, les plénipotentiaires du Congrès, occupés à faire prévaloir les droits essentiels des États-Unis, laissèrent de côté la question du Canada. Elle reparut une fois de plus dans les discussions, le 13 août 1782, mais pour la dernière fois. Oswald note dans son *Journal*, en parlant de Franklin: "Le Docteur revint à la fin sur le Canada, comme il le faisait ordinairement à chaque occasion favorable, et dit qu'il n'y aurait ni voisinage paisible, ni bons rapports tant que cette contrée limitrophe des États-Unis sur une si grande étendue serait sous un autre gouvernement que le leur. Je lui répondis que je sentais la valeur de ces raisons, mais que n'ayant point d'ordre à cet égard[52] c'était une matière à examiner plus tard".[53] Dans la

---

49. RDC, V: 549; *Oeuvres posthumes*, II: 211, le 6 mai 1782.

50. "Frère de lord Temple, et fils du célèbre Georges Greenville, naguère Chancelier de l'Échiquier", *Oeuvres posthumes*, II: 211.

51. RDC, V: 572; *Oeuvres posthumes*, II: 274, le 3 juin 1782.

52. Oswald ne devait recevoir ses pouvoirs l'autorisant à traiter officiellement avec les États-Unis, que le 21 septembre 1782, et dans ces pouvoirs, il n'est aucunement question du Canada. *Oeuvres posthumes*, II: 362—366, texte reproduit dans la lettre de Franklin à R.R. Livingston, le 27 septembre.

53. Hale, *Franklin in France*, II: 115, journal d'Oswald, les 11 et 13 août 1782 (traduction Doniol: DHPF, V: 163 n. 1).

suite, il ne fut plus question ni d'exiger ni même de proposer l'union du Canada avec les treize États-Unis; si la question du Canada fut laissée de côté, question pourtant bien chère au Congrès, il faut en trouver l'explication non pas dans l'indifférence de Jay et d'Adams à cet égard, comme on l'a prétendu [54], mais plutôt dans la tournure de la guerre: le 30 septembre, on apprenait à Londres que les forces françaises et espagnoles avaient échoué dans leur tentative de prendre d'assaut Gibraltar: l'Angleterre pouvait donc se montrer plus exigeante dans les discussions préliminaires de la paix [55]; il appartenait aux plénipotentiaires de sauvegarder avant tout les droits essentiels des Américains.

Le Canada resterait donc aux Britanniques, mais alors quelles seraient les frontières qu'on fixerait à cette colonie? Dans les discussions que suscitait la délimitation de ces frontières, la France allait encore, comme elle l'avait fait pour les pêcheries et les loyalistes, adopter le point de vue britannique. Certes, la France se refusait à admettre les frontières du Canada telles qu'établies par l'Acte de Québec. Dès 1779, Gérard écrivait qu'il fallait s'en tenir "au traité de Paris et à la proclamation du roi d'Angleterre du mois d'octobre 1763, en rejetant le Bill du Canada que les États-Unis n'ont jamais adopté et qui même a été un des griefs pour lesquels ils ont pris les armes" [56]. Et le Congrès, qui n'avait jamais accepté l'Acte de Québec, s'opposa à ce que les frontières qu'on avait données au Canada fussent reconnues au traité de paix [57]. Le problème était grave pour les États-Unis: si la Grande-Bretagne devait rester maîtresse de toute cette partie qui, au nord et à l'ouest des États-Unis, couvre l'Amérique depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au Mississipi, l'existence même de la république américaine serait sérieusement compromise [58], sans oublier que tout le reste du continent, depuis le confluent

54. DHPF, V: 163 n. 2.

55. S.F. Bemis, *A diplomatic history of the United States*, 58. RDC, V: 783, lettre de W. Carmichael à R.R. Livingston, le 29 septembre 1782.

56. Vergennes-Gérard, *Dépêches*, 556: lettre chiffrée de Gérard à Vergennes, le 4 mars 1779.

57. SJCC, III: 151—155, le 7 août 1782; JCC, XXIII: 476—577, le 20 août 1782; *The papers of Charles Thomson*, 134.

58. RDC, V: 88—90, lettre de R.R. Livingston à Franklin, le 7 janvier 1782.

de l'Ohio et du Mississipi jusqu'au golfe du Mexique, appartenait à l'Espagne, qui était pour les États-Unis une puissance rivale et qui n'avait jamais voulu conclure avec eux un traité d'alliance. Il fallait à tout prix réduire les possessions britanniques aux frontières qu'on avait déterminées au Canada en 1763 et si les États-Unis ne pouvaient obtenir tout le reste du continent à l'ouest des Alleghanis, il valait mieux en définitive laisser cette partie du continent aux Indiens qui l'habitaient[59]. Mais les États-Unis commencèrent d'abord par réclamer toutes les terres situées à l'ouest des Alleghanis jusqu'à la Louisiane, c'est-à-dire la vallée de l'Ohio et celle des Grands Lacs que l'Acte de Québec avait accordées au Canada en 1774. Ces réclamations considérables scandalisèrent la France. Aux délégués du Congrès qui donnaient comme raison qu'ils ne pouvaient "abandonner leurs compatriotes qui se sont formés en corps de nation, et qui demandent à être admis à la confédération américaine", Gérard avait répondu qu'il "ne fallait pas s'arrêter à des considérations personnelles et de pure convenance, avant d'avoir examiné si l'affaire convenait aux intérêts généraux de la République... que les États-Unis n'avaient aucune sorte de droit sur les possessions du roi d'Angleterre (...) que leur droit se bornait au territoire qu'ils possédaient comme colonies anglaises"; il rappela aux délégués que leurs revendications étaient contraires aux intérêts de l'Angleterre et de l'Espagne et que les États-Unis devaient craindre qu'un jour ces deux puissances ne viennent à unir leur ressentiment[60]. Vergennes niera aussi catégoriquement les droits des États-Unis sur les régions situées au-delà des Alleghanis: "Au surplus, je ne vois pas à quel titre les Américains formeraient des prétentions sur les terrains qui bordent le lac Ontario. Ou ces terrains appartiennent aux sauvages, ou ils sont une dépendance du Canada. Dans l'un ou l'autre cas, les États-Unis n'y ont aucun droit. Mais je connais, Monsieur, toute l'extravagance des prétentions et des vues américaines. Suivant le Congrès, les chartes émanées de la couronne britannique étendent le domaine de l'Amérique depuis l'Océan jusqu'à la mer du Sud. Tel est le système proposé par M. Jay pour base de sa négociation avec l'Espagne. Un pareil délire ne mérite pas d'être réfuté sérieuse-

59. RDC, V: 89—90, lettre citée.

60. Vergennes-Gérard, *Dépêches*, 493—494: lettre chiffrée de Gérard à Vergennes, le 28 janvier 1779.

ment"[61]. Ce "délire" n'aurait pourtant pas dû scandaliser Vergennes, s'il connaissait tant soit peu l'histoire de l'établissement des colonies européennes en Amérique: il devait savoir que la Compagnie des marchands aventuriers de la Baie d'Hudson s'était fait concéder toute la Baie d'Hudson avec toutes les rivières qui venaient s'y déverser, depuis leur embouchure jusqu'à leur source[62], sans savoir qu'ils obtenaient ainsi d'un trait de plume plus d'un tiers du continent nord-américain; Vergennes devait savoir que La Salle avait pris possession du Mississipi et de toutes les rivières qui s'y jettent, jusqu'à leur source, se réservant ainsi, sans en connaître ni l'étendue ni la nature, toute une partie du Nouveau Monde[63]. Vergennes soutient que "ces terrains appartiennent aux sauvages ou sont une dépendance du Canada": ce principe de la propriété des Indiens n'avait pourtant jamais été sérieusement reconnu par la France, sauf lorsqu'il servait à appuyer les revendications françaises[64]; le problème était vraiment de savoir si les régions des Grands Lacs, de l'Ohio et des Illinois pouvaient être considérées comme "une dépendance du Canada". C'est ainsi que les considérait la France avant 1763, mais c'est ce que les États-Unis ne pouvaient pas admettre.

En effet, les chartes octroyées aux colonies américaines lors de leur fondation leur accordait éventuellement la possession du continent d'une mer à l'autre[65]; et dans la suite les droits des colonies sur l'ouest des Alleghanis s'étaient précisés: en 1713, la France avait renoncé à tous ses droits sur le territoire des Cinq-Nations que l'Angleterre avait par la suite placé sous la juridiction de l'État du New-York[66]; la vallée de l'Ohio avait constitué un enjeu capital de la guerre de Sept Ans et c'était pour s'en assurer la possession que les colonies américaines

61. Bancroft-Circourt, *Doc. hist.*, 290: lettre de Vergennes à la Luzerne, le 14 octobre 1782.

62. *Charters statutes, orders in council relating to the Hudson's Bay Company*, 3—21: *Charter of the Hudson's Bay Company*, 1670.

63. Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, II: 184.

64. Comme la France le fit en 1755, au sujet de la vallée de l'Ohio: voir là-dessus le *Mémoire contenant le précis des faits, avec leurs pièces justificatives*, 1756: 225—272.

65. *Documents of American history* (éd. Commager), 8—12: *first and second charters of Virginia* (April 10, 1606; May 23, 1609).

66. *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, V: 382—389.

avaient joint leurs forces à celles de l'Angleterre, et ainsi l'Angleterre reconnaissait aux colonies américaines le droit de s'étendre dans cette vallée; ce n'était qu'en 1774 que l'Angleterre, reniant pour ainsi dire le passé, avait décidé de rattacher la vallée de l'Ohio à la province de Québec [67]; la région des Grands Lacs faisait partie du quadrilatère concédé à la Compagnie de Londres au dix-septième siècle; il en était de même de la région des Illinois [68].

La France, certes, ne pouvait reconnaître ces revendications, parce qu'autrefois elle avait fait la guerre précisément pour défendre ses droits sur le continent américain; mais l'Angleterre, si elle voulait être conséquente avec elle, devait nécessairement reconnaître que les colonies américaines avaient toujours, et avec l'assentiment de leur métropole, revendiqué pour elles la possession du territoire des Cinq-Nations, de la vallée de l'Ohio, de celle des Grands Lacs et de la région des Illinois; et pour cette dernière, les États-Unis, depuis la campagne de Georges Rogers Clark, pouvaient invoquer le droit de conquête [69].

Mais ni la France ni l'Angleterre n'avaient intérêt à accorder aux États-Unis tout le territoire qu'ils réclamaient. La France, tout en protégeant la république américaine, ne voulait pas que cette république devînt une menace; Vergennes avait déclaré à la Luzerne, en 1779, que la France n'avait aucun intérêt "à voir l'Amérique septentrionale jouer le rôle d'une puissance et se trouver en mesure de donner de l'inquiétude à ses voisins" [70]: il n'avait pas changé d'avis en 1782. Un mémoire, rédigé à la fin du printemps de cette même année, établit bien que la France voulait encore confiner les États-Unis au territoire qu'ils occupaient en 1774: "Le sort en est jeté: l'Angleterre doit la regarder [ la république américaine ] comme son égale, et même comme sa rivale... Mais a-t-elle prévu l'étendue de puissance que les États-Unis peuvent acquérir? Cet objet, sans doute présent aux yeux de M. le comte de Vergennes, n'est pas ce qui doit ici nous occuper.

---

67. H. Cavendish, *Debates of the House of Commons, in the year 1774*, 26, 41—42, 72.

68. *Documents of American history* (Commager), loc. cit.; Faulkner-Kepner, *America: its history and people*, 18.

69. Comme la France ne s'était pas engagée à reconnaître au traité de paix les conquêtes américaines, les acquisitions de la Virginie n'eurent aucune influence sur les délibérations. Bemis, *A diplomatic history of the United States*, 60, n. 2.

70. Bancroft-Circourt, *Doc. hist.*, 284: lettre de Vergennes à la Luzerne, le 25 septembre 1779.

Ce qui, pour le moment, nous paraît plus important, c'est de régler quelle sera l'étendue que l'on donnera à cette puissance dans le vaste continent de l'Amérique septentrionale et quelles en seront les limites... L'intérêt de l'Europe en général et du monde entier, exige que la puissance des insurgents ait des bornes bien connues et bien fixes. Il serait trop dangereux d'abandonner à cette puissance, au moment de sa naissance, une étendue de domination indéterminée, dans un pays neuf, encore très peu peuplé, mais qui peut le devenir en très peu de temps... Chaque puissance doit donc prendre les précautions pour prévenir les émigrations. Pour prévenir autant que possible cet inconvénient, il convient de ne pas laisser aux colonies américaines trop d'étendue, et de ne pas leur donner par là le moyen de recevoir un grand nombre de nouveaux sujets... D'ailleurs si on laissait les insurgés trop s'étendre dans l'est, ils seraient bientôt à portée de s'emparer de toutes les pêcheries des côtes de l'Amérique. Si on les laissait trop se porter dans le nord et peupler l'excellent pays qui est entre les Appalaches, les lacs et le fleuve Saint-Laurent, ils deviendraient seuls maîtres du commerce des pelleteries en Amérique. Rien n'est donc plus important, au moment où l'on va s'occuper de former et de consolider cette nouvelle puissance, que de la renfermer dans ses bornes qui retardent au moins pour longtemps les projets de l'ambition"[71]. La France qui, trente ans plus tôt, défendait la vallée de l'Ohio et celle des Grands Lacs contre les empiétements des colonies américaines, les défendait encore en 1782 contre les mêmes empiétements, mais cette fois, ce n'était plus pour défendre son empire, mais pour empêcher un nouvel empire de se constituer en Amérique. La France resta sur ses positions et il n'y a rien de plus convaincant en cette affaire que de regarder la carte préparée pour exposer les propositions françaises[72]: malgré les dénégations antérieures de Vergennes, les frontières de l'Acte de Québec ne sont aucunement modifiées, tout le territoire situé à l'ouest de l'Ohio reste au Canada; quant au territoire qui se trouve entre les Alléghanis, l'Ohio et le Mississipi, il devient territoire indien, et les États-Unis sont restreints à l'étroite tranche de continent qu'ils

71. Bancroft-Circourt, *Doc. hist.*, 30—32: Mémoire sur les principaux objets dont on doit s'occuper dans la négociation de la paix (rédigé entre le 30 mai et le 15 juin 1782).

72. Winsor, *Narrative and critical history of America*, VII: 148.

occupaient au début de la révolution. La France, si l'on peut s'exprimer ainsi, prenait la défense du Canada, mais ne prenait guère la défense de ses alliés, les Américains.

L'Angleterre avait encore moins intérêt à céder aux États-Unis tout le territoire situé entre les Alleghanis et le Mississipi, parce que ce territoire était considéré comme sien. Cependant, l'Angleterre avait le plus grand intérêt à détacher les États-Unis de la France et à leur accorder ce que celle-ci leur refusait: le 5 octobre 1782, Richard Oswald acceptait un plan de traité[73] qui donnait aux États-Unis les frontières qu'ils avaient décidé de demander en 1779[74], c'est-à-dire une ligne qui partant du Nouveau-Brunswick actuel, divisait le versant des eaux jusqu'à la rivière Connecticut, suivait ensuite le quarante-cinquième degré jusqu'au Saint-Laurent et de là, en passant par le sud du lac Nipissing, se rendait jusqu'à la source du Mississipi[75], en somme presque tout ce que la Proclamation royale de 1763 avait détaché du Canada. Ces frontières fort avantageuses pour les États-Unis furent quelque peu réduites, dans la suite: les États-Unis acceptaient comme limite, au nord, le quarante-cinquième degré jusqu'au Mississipi ou bien une ligne passant au milieu des Grands Lacs[76] et c'est cette dernière qui fut admise dans une rédaction ultérieure des articles préliminaires de la paix[77].

A la fin de novembre 1782, les commissaires britanniques et américains se trouvaient d'accord sur les points essentiels de la paix; mais comme Vergennes ne permettrait certainement pas aux commissaires du Congrès de signer les articles préliminaires tant que la France n'aurait pas décidé des siens avec l'Angleterre (ce qui pourrait prendre encore beaucoup de temps)[78] et comme par ailleurs on avait en An-

---

73. RDC, V: 805—807, *articles agreed on between the American and British Commissioners.*

74. RDC, III: 300—303, *Instructions for a treaty of peace with Great Britain;* aussi SJCC, II: 227, JCC, XIV: 959 (le 14 août 1779).

75. Voir à ce sujet la carte que reproduit Bemis, *A diplomatic history of the United States*, 60.

76. RDC, V: 851, *articles taken to England by Mr. Strachey* (November 5, 1782); *ibid.*, 856: lettre de John Adams à R.R. Livingston, le 6 novembre 1782.

77. RDC, VI: 74—77, *third set of articles*, November 25, 1782.

78. Les articles préliminaires à la paix n'allaient être conclus en effet entre l'Angleterre et la France que le 20 janvier 1783, DHPF, V: 275; RDC, VI: 258.

gleterre retardé la prorogation du Parlement dans l'attente de la signature des articles avec les États-Unis, il n'y avait plus un jour à perdre [79]. Le 30 novembre, les commissaires américains signèrent donc avec l'Angleterre, et sans consulter la France, leurs articles préliminaires à la paix [80]. Vergennes, quand il apprit l'événement, fut indigné de la conduite des Commissaires du Congrès, il protesta auprès de Franklin [81] et demanda à la Luzerne de mettre le Congrès au courant de ce qui s'était passé [82]. La conduite des commissaires américains

79. John Adams, *Works*, VIII: 87—88; RDC, VI: 529—531: lettre de John Adams à R.R. Livingston, le 9 juillet 1783. John Jay avait préparé le brouillon d'une lettre qu'il se proposait d'adresser au Congrès sur cette affaire et qu'il n'a pas envoyée; les États-Unis, y fait-il remarquer, exigeaient de se faire traiter comme nation indépendante avant de signer quoi que ce soit; Vergennes soutenait que l'indépendance des États-Unis ne pouvait découler que du traité de paix; l'Angleterre était prête à accorder aux États-Unis les frontières qu'ils demandaient et que Vergennes trouvait extravagantes; l'Angleterre reconnaissait aux Américains le droit aux pêcheries du golfe, alors que Vergennes voulait que ces pêcheries ne fussent que le partage de l'Angleterre et de la France (Jay, *Writings*, III: 56—61, lettre à R.R. Livingston, le 19 juillet 1783; Hale, *Franklin in France*, II: 200—201). Les Commissaires n'avaient plus qu'à accepter les conditions de l'Angleterre et à se hâter de signer les articles préliminaires avant que Londres ne changeât d'avis.

80. RDC, VI: 96—100, *Provisional articles of peace.*

81. Vergennes écrivit à Franklin, le 13 décembre 1782: "Je suis assez embarrassé, Monsieur, à expliquer votre conduite et celle de vos collègues à notre égard. Vous avez arrêté vos articles préliminaires sans nous en faire part, quoique les instructions du Congrès vous prescrivissent de ne rien faire sans la participation du roi. Vous allez faire luire un espoir certain de paix en Amérique sans même vous informer de l'état de notre négociation. Vous êtes sage et avisé, Monsieur, vous connaissez les bienséances, vous avez rempli toute votre vie vos devoirs. Croyez-vous satisfaire à ceux qui vous lient au roi? Je ne veux pas porter plus loin ces réflexions, je les abandonne à votre honnêteté." (DHPF, V: 192). Franklin se défendit très habilement et en laissant entendre qu'il ne fallait pas laisser croire aux Anglais que les alliés ne s'entendaient pas: "On n'a rien arrêté dans les préliminaires de contraire aux intérêts de la France et aucune paix ne se fera jamais entre nous et l'Angleterre que vous n'ayez conclu les vôtres. Vous faites cependant l'observation, juste en apparence, qu'en ne vous consultant pas avant la signature nous avons été coupables de négliger un point de *bienséance;* mais comme ce n'est pas par manque de respect pour le Roi; que nous aimons et nous honorons tous,nous espérons que ce sera excusé et que le grand ouvrage si heureusement conduit jusqu'ici, et si près de sa perfection et si glorieux pour son règne, ne sera pas détruit par une simple imprudence de notre part... *Les Anglais,* je viens de l'apprendre, *se flattent qu'ils nous ont déjà divisés.* J'espère que ce petit malentendu restera un secret, et qu'ils se trouveront entièrement trompés dans leur attente." (DHPF, V: 196, lettre de Franklin à Vergennes, le 17 décembre 1782; la traduction est de Doniol).

82. Vergennes laissa libre cours à son indignation dans une lettre à la Luzerne, le 19 décembre suivant: "Vous applaudirez sûrement, M., ainsi que moi, aux avantages très étendus que nos alliés, les Américains, doivent recueillir pour la paix; mais vous ne serez pas moins surpris que je l'ai été du procédé des députés. Suivant les instructions du Congrès, ils ne devaient rien faire sans notre participation. Je vous avais

était en tout point conforme au traité d'alliance[83], mais ne l'était pas aux instructions du Congrès[84]. Lorsque deux pays travaillent strictement chacun pour son intérêt, il faut s'attendre à ces mésententes qui sont le fruit de la méfiance mutuelle.

Enfin, le traité de paix, signé le 3 septembre 1783, reconnaissait

---

prévenu, M., que le Roi ne chercherait à influer dans la négociation qu'autant que ses offices pourraient être nécessaires à ses amis. Les députés américains ne diront pas que j'aie cherché à y intervenir, encore moins que je les aie fatigués par ma curiosité. Ils se sont tenus soigneusement éloignés de moi. Adams, l'un d'eux, venu d'Hollande où il avait été accueilli et servi par notre ambassadeur, a été près de trois semaines à Paris sans imaginer qu'il me devait une marque d'attention, et probablement je ne l'aurais pas vu encore si je ne l'en avais fait aviser. Lorsque j'ai eu l'occasion de voir quelqu'un d'eux et de les interroger succinctement sur le progrès des négociations, ils se sont constamment renfermés dans des généralités, cherchant à me faire entendre qu'elle n'avançait point et qu'ils n'avaient aucune confiance dans la sincérité des ministres anglais. Jugez, M., quelle fut ma surprise lorsque, le 30 novembre, M. Franklin me fit part que les articles étaient signés... Je n'accuse personne, je ne blâme même pas M. Franklin; il cède peut-être trop facilement aux impulsions de ses collègues qui affectent de ne connaître aucun égard. Toutes leurs attentions sont pour les Anglais qu'ils rencontrent à Paris. Si nous jugeons de l'avenir par ce qui se passe présentement sous nos yeux, nous serons mal payés de ce que nous avons fait pour les États-Unis de l'Amérique et pour leur en assurer le titre" (DHPF, V: 192—194). C'est dans cette même lettre qu'il pria la Luzerne d'informer "les membres les plus influents dans le Congrès... de la conduite peu régulière de leurs délégués" sans toutefois adopter le "caractère de plainte" (*ibid.*, p. 194). Or le Congrès avait demandé à Louis XVI un emprunt de six millions de livres (environ $1,000,000), le roi accorda quand même la somme, mais Vergennes, en annonçant la nouvelle à la Luzerne, se souvient du 30 novembre: "Vous aurez soin, M., de faire valoir cette nouvelle marque d'intérêt au Congrès, mais vous voudrez bien en même temps ne laisser aucune espérance que le Roi puisse être disposé à lui donner plus d'étendue, soit par de nouvelles avances soit en lui prêtant son cautionnement. Les États-Unis ne se montrent pas assez disposés à se créer les moyens de faire face à leurs dettes pour qu'on puisse raisonnablement songer à acquérir des créances pour eux. Celle-ci sera très certainement la dernière" (DHPF, V: 197—198, le 31 décembre). Il avait écrit deux jours plus tôt: "Je ne vous dis rien, M., touchant les demandes d'argent qu'on nous fait; vous jugez bien que la conduite présente ne nous encourage pas à nous montrer facile". (*ibid.*, 194).

83. L'article 8 du traité d'alliance spécifiait: "Aucune des deux parties ne pourra conclure ni trêve ni paix avec la Grande-Bretagne, sans le consentement préalable et formel de l'autre partie" (*The treaties of 1778*, p. 54); or la signature des articles préliminaires n'équivalait absolument pas à la signature d'une trêve ni à la signature de la paix: c'était simplement l'acceptation des articles qui pouvaient éventuellement constituer les articles d'un traité de paix; ces articles ne valaient rien si la paix n'était pas conclue entre la France et l'Angleterre. La déclaration des ministres plénipotentiaires américains là-dessus est explicite: voir le texte de cette déclaration dans DHPF, V: 277n.

84. Le Congrès se divisa sur la conduite des commissaires; des délégués approuvaient cette conduite, d'autres la condamnaient et proposaient le rappel des commissaires; la nouvelle de la cessation des hostilités mit fin à la discussion, JCC, XXIV: 938ss, *Notes of debates by James Madison, March 22, 1783.*

l'indépendance des États-Unis[85]; il marquait le triomphe final des colonies américaines sur la métropole. Ce triomphe était dû en partie à la collaboration de la France, collaboration militaire qui, après plusieurs échecs, fut couronnée de succès à Yorktown, et collaboration financière extrêmement généreuse[86]; mais, parce que la France avait sur plusieurs points pris le parti de l'Angleterre, les sentiments restèrent fort partagés sur la gratitude qu'on devait à la France et à Louis XVI[87], en dépit des relations officielles tout à fait cordiales et des félicitations qu'on s'adressait généreusement à l'occasion de la signature de la paix[88].

Marcel TRUDEL,

*professeur agrégé d'histoire du Canada à l'Université Laval.*

---

85. Voir le texte dans *Doc. const. du C.*, 716—717.

86. Bemis a calculé que les sommes fournies par Louis XVI, de 1776 à 1783, se montaient à 45,500,000 livres françaises (soit environ $8,000,000.00); toutes ces sommes furent remboursées avec les intérêts plus tôt que la France ne s'y attendait: les États-Unis éteignirent toutes leurs dettes financières envers la France en 1795. Bemis, *A diplomatic history of the United States*, 22—24, 93—97; *Payment of the French loans to the United States*, 1777—1795, dans *Current history*, XXIII (1926): 824—831. Le dernier versement sur la dette contractée avec la Hollande fut versée en 1809; l'Espagne qui refusa de signer un traité d'alliance avec les États-Unis, ne fournit qu'environ $650,000. Bemis, *A diplomatic history*, 24, 93 n. 4.

87. L'un des collègues de Franklin, ce serait Jay ou Adams (plutôt ce dernier) aurait soutenu que manifester de la reconnaissance envers la France était la plus grande folie (RDC, VI: 581, lettre de Franklin à R.R. Livingston, le 22 juillet 1783). William Lee, qui avait représenté le Congrès auprès du roi de Prusse, se montra particulièrement opposé à toute reconnaissance, et lorsqu'il apprit qu'il était question d'ériger à Philadelphie une statue avec l'inscription suivante: *Louis XVI, libérateur des Américains*, il protesta. *Letters of William Lee*, III: 938.

88. Dès le printemps de 1783, il fut question que Washington irait faire une visite en France; alors que William Lee ne voyait en cette affaire qu'un complot contre Washington (*The Letters of William Lee*, III: 938, lettre à John Adams, le 27 mars 1783). Rochambeau écrivait à Washington: "Venez recevoir dans un pays qui vous honore et qui vous a admiré, les applaudissements qui sont dûs à un grand homme. Vous pouvez être assuré d'une réception sans précédent. Vous serez reçu, comme vous méritez de l'être après une révolution qui n'a pas sa pareille dans l'histoire. Tout le monde sourit déjà à l'espérance que vous me donnez dans votre lettre... Venez, mon cher général, et contentez les désirs d'une nation dont les cœurs vous appartiennent. Vous éclipserez tous les Anglais qui arrivent en foule ici pour changer d'air, et que nous recevons bien, parce que nous sommes polis et civils. Mais la réception du général Washington sera dans les cœurs des Français". (*Letters to Washington*, IV: 37, lettre de Rochambeau à Washington, le 13 juillet 1783). Washington ne fit jamais ce voyage, comme on le sait.